

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 25 septembre 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 18h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Vacant, siège numéro 2
Vacant, siège numéro 3.
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 18h00.

La directrice générale et secrétaire-trésorière constate et mentionne que l'avis de convocation a bel et bien été signifié le 18 septembre 2013 tel que requis par le Code municipal.

1309-14

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Achat d'un terrain vacant, matricule F 9901-05-0489, pour fins d'installation d'un réservoir borne-sèche.

1309-15

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre doit procéder à l'enfouissement d'un deuxième réservoir borne-sèche, lequel a déjà été acheté;

Considérant que la municipalité est toujours à la recherche d'un emplacement à cet effet;

Considérant l'offre de madame Chantal Bernier de vendre le terrain vacant qu'elle possède sur la rue principale, matricule F 9901-05-0489, à la municipalité, lequel est un emplacement tout indiqué pour y retrouver un réservoir borne-sèche;

Considérant que le prix de vente de 5 000.00 \$ convient aux deux parties et que l'achat de ce terrain faciliterait la tâche de localisation du réservoir;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser ...

° l'achat du terrain de madame Chantal Bernier situé sur la rue Principale, matricule F 9901-05-0489, au montant de cinq milles dollars (5 000.00 \$), pour fins d'installation d'un réservoir borne-sèche;

° que les frais notariés, d'arpenteurs et d'autorisation à la CPTAQ pour l'enfouissement du réservoir borne sèche soient à la charge de la municipalité.

4. Autorisation pour signatures des actes notariés et choix d'un notaire.

1309-16

Considérant l'achat autorisé à la résolution 1309-15 adoptée à la présente séance;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser madame Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à l'achat de ce terrain et également, de mandater madame Annie Soucy, notaire, pour la rédaction des actes notariés relatifs à cette acquisition.

5. Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aménagement d'un point d'alimentation en eau pour le service incendie.

1309-17

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer l'alimentation en eau pour le Service régional de sécurité incendie (SRSI) couvrant le territoire de Saint-Léandre afin d'atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de la Matanie en matière de sécurité incendie;

Considérant que pour ce faire, des points d'alimentation en eau devront assurément être aménagés en zone agricole puisque cette dernière occupe 98 % de la superficie de la municipalité;

Considérant que municipalité a retenu comme solution l'enfouissement dans le sol de réservoir d'eau en fibre de verre;

Considérant qu'un emplacement a été identifié favorable sur la rue Principale et que le propriétaire actuel accepte de vendre son terrain en totalité à la municipalité;

Considérant que la superficie du terrain visée par cette demande est de 1 900.550 mètres carrés situé sur le lot 6, du canton Ulric, à son rang 7, partie P, subdivision B, de la municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

Considérant que l'ouvrage prévu occasionne très peu d'impact sur le milieu agricole existant et améliorera la protection en matière incendie des exploitants agricoles du secteur;

Considérant que le projet en question est conforme au règlement de zonage actuel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu :

° **Que** la Municipalité de Saint-Léandre présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, plus particulièrement aux fins d'aménagement d'un réservoir d'eau pour la protection incendie et de ses accessoires, pour le lot 6, du canton Ulric, à son rang 7, partie P, subdivision B, de la municipalité de Saint-Léandre, d'une superficie de 1 900.550 mètres carrés, en bordure de la rue Principale;

° **Que** la Municipalité de Saint-Léandre, dans la mesure où l'orientation préliminaire à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande d'autorisation, renonce aux délais prévus à la Loi pour présenter ses observations ainsi qu'à la tenue d'une rencontre publique;

° **Que** la Municipalité de Saint-Léandre, dans la mesure où la décision à être rendue par la CPTAQ est conforme à la demande d'autorisation, renonce également à en appeler de cette décision devant le Tribunal administratif du Québec, de manière à ce que la décision de la CPTAQ devienne exécutoire dans les meilleurs délais;

° **Que** la Municipalité de Saint-Léandre demande la collaboration des personnes intéressées, en l'occurrence, le propriétaire du lot visé, la MRC de la Matanie et l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Bas-Saint-Laurent pour renoncer, dans la même mesure, aux délais prévus par la Loi advenant une orientation préliminaire favorable et une décision favorable de la CPTAQ;

° **Que** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Simard, soit mandatée pour préparer et présenter à la CPTAQ ladite demande d'autorisation, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente et payer les frais afférents.

6. Affectation du surplus accumulé pour l'achat de ce terrain et le paiement des frais notariés et d'autorisation à la CPTAQ.

1309-18

Considérant qu'un seul réservoir borne-sèche sera enfoui en 2013 étant donné la date tardive à laquelle un emplacement a été trouvé pour le deuxième (2^e) réservoir;

Considérant que sur le budget 2013, une somme de 15 000.00 \$ a été inscrite pour l'installation de deux (2) réservoirs;

Considérant les coûts d'achat du terrain, de l'arpentage, des actes notariés qui seront encourus;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'utiliser un montant de 10 000.00 \$ du poste comptable « Infrastructure – borne-sèche » pour l'achat du terrain et pour payer les autres frais inhérents à cet achat.

7. Autorisation pour signatures concernant le projet d'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil à la MRC de la Matanie.

1309-19

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente intermunicipale relatif au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie a été accepté au cours des mois de mai et juin 2012, par les conseils des municipalités intéressées à participer;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du service de génie civil a malheureusement été retardé en raison de la difficulté de recrutement de personnes compétentes dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente original soumis aux conseils municipaux a été quelque peu reformulé principalement pour rendre le texte plus clair, pour préciser la participation des municipalités ayant acceptée de se joindre au service et pour prendre en compte des variations mineures découlant du calcul précis de la participation des municipalités intéressées et pour remplacer le budget provisoire initialement prévu pour 2012 par un budget provisoire réduit pour 2013 étant donné que le service devrait débiter uniquement à l'automne 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la signature de l'entente intermunicipale révisée et datée du 18 septembre 2013, dont copie est jointe ou le cas échéant, d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaires-trésorière à la signer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu :

DE confirmer l'autorisation de la signature par le maire, monsieur Yvon Tremblay, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Simard, de l'entente intermunicipale, datée du 18 septembre 2013, relative au partage et à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique (service de génie civil) par la municipalité régionale de comté de La Matanie et dont copie est jointe.

8. Période de questions.

9. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Pierre Chouinard propose la levée de l'assemblée. Il est 18h25.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvon Tremblay, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvon Tremblay
Maire